



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Le règlement 2017-296 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette.

Ce règlement 2017-296 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage 99-044 est entré en vigueur le 16 février 2017.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 16 février 2017

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e);, secrétaire-trésorier de la municipalité
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à
chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **16 février 2017** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **16 février 2017**

.....
Pierre Rondeau